



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
5 septembre 2007
Français
Original : anglais

Comité d'organisation

Première session

Compte rendu analytique de la 9^{ème} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 juin 2007, à 10 heures

Président: M. Løvald (Vice-Président) (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Modalités de transmission des documents de la Commission de consolidation de la paix aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances du Comité seront publiées sous forme de rectificatif.

07-38864 (F)



En l'absence of M. Gaspar Martins (Angola), Président, M. Løvald (Norvège), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/1/OC/13)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Modalités de transmission des documents de la Commission de consolidation de la paix aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies

2. **Le Président** rappelle que la Commission de consolidation de la paix, sous sa configuration pour le Burundi, est parvenue à un accord sur une proposition concernant la communication du Cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sous couvert d'une lettre rédigée en termes identiques du Président de la configuration pour le Burundi adressée aux présidents de ces organes. Le projet de cette lettre a été distribué aux membres du Comité d'organisation.

3. Le Président rappelle également que les résolutions portant création de la Commission de consolidation de la paix ont défini en termes généraux la relation entre celle-ci et les trois organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Aussi les membres de la configuration pour le Burundi ont-ils mis en relief la nécessité de tenir les organes en question informés des progrès accomplis dans l'examen des besoins et des priorités en matière de consolidation de la paix au Burundi. Comme le Cadre stratégique est le principal résultat de la première année d'efforts de la Commission concernant le Burundi, le Comité d'organisation devrait approuver les propositions susmentionnées. Le Président a été informé par les personnes au fait de la procédure à suivre que les documents en question doivent être publiés comme documents de la Commission de consolidation de la paix sous leurs propres cotes.

4. **M. Abdelaziz** (Égypte), appuyé par **M. Knyazev** (Fédération de Russie), dit pouvoir souscrire à la proposition formulée par le Président concernant le cas particulier dont il s'agit, mais que cette approbation ne doit pas être considérée comme un précédent: les procédures de transmission des futurs documents de la Commission de consolidation de la paix devraient être arrêtées au cas par cas.

5. **Le Président** dit que, s'il n'entend pas d'objection, et compte tenu des observations formulées par les représentants de l'Égypte et de la Fédération de Russie, considérera que le Comité d'organisation décide d'adopter la procédure de transmission qu'il vient de décrire.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

7. **M. Deruffe** (France) souhaiterait savoir si la Commission de consolidation de la paix a adopté un programme de travail pour les mois à venir.

8. **Mme McAskie** (Sous-Secrétaire générale, Bureau d'appui à la consolidation de la paix) fait savoir qu'il a été élaboré un calendrier provisoire pour la période allant de septembre 2007 à juin 2008. Le programme de travail officiel sera discuté par le nouveau Président et les nouveaux Vice-Présidents de la Commission qui doivent être élus prochainement.

La séance est levée à 10 h 50.